



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E99445

VALABLE JUSQU'AU 17/01/2023

ÉDITÉ LE 19/12/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/09/2001

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 26/09/2001
15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY

Siret : 439 271 578 00023

Code NACE : 4332B

Numéro caisse de congés payés : 0244580400F

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP F83502L1244000/001

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP F83502L1244000/001

Situation fiscale et sociale : A jour au 20/12/2021

Raison sociale : ENTREPRISE PIRES

19 GRANDE RUE
91630 AVRAINVILLE

Téléphone : 01 69 14 87 03

Portable :

Site Internet : www.entreprise-pires.com

E-mail : entreprise.pires@orange.fr

Responsabilité légale :

PIRES ALFREDO GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax :

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	10/12/2019
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	10/12/2019
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	02/12/2021
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	06/12/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.